



# Projet éducatif de territoire 2015-2018

# 1 DONNÉES GÉNÉRALES

**Porteur du projet :** Ville de Clermont-Ferrand

**Période de validité du projet :** de septembre 2015 à septembre 2018 avec une évaluation annuelle

**Correspondant administratif :** Boris SOLODKI, Directeur de l'enfance

**Adresse :** Hôtel de Ville – 10 rue Philippe Marcombe – BP 60 – 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

**Téléphone :** 04-73-42-63-74

**Adresse électronique :** bsolodki@ville-clermont-ferrand.fr

## 1.1 Périmètre et public du PEDT

### 1.1.1 Territoire concerné

La Ville de Clermont-Ferrand compte 62 établissements scolaires publics dont 24 sont situés en zone prioritaire (REP +).

Liste des écoles publiques clermontoises

Groupes scolaires situés en REP+	Autres groupes scolaires
Philippe ARBOS maternelle et élémentaire	Albert BAYET maternelle et élémentaire
Alphonse DAUDET maternelle et élémentaire	Paul BERT maternelle et élémentaire
DIDEROT maternelle et élémentaire	Aristide BRIAND maternelle et élémentaire
Jean JAURÈS maternelle et élémentaire	Ferdinand BUISSON maternelle et élémentaire
Jean de la FONTAINE maternelle et élémentaire	Jean BUTEZ maternelle et élémentaire
Daniel FOUSSON maternelle	CHANTERANNE maternelle et élémentaire
Jean MACÉ maternelle et élémentaire	Pierre et Marie CURIE maternelle et élémentaire
Pierre MENDÈS-FRANCE maternelle et élémentaire	Victor DURUY maternelle et élémentaire
MERCŒUR élémentaire	Jules FERRY maternelle et élémentaire
Charles PERRAULT maternelle et élémentaire	Anatole FRANCE maternelle et élémentaire
Romain ROLLAND maternelle et élémentaire	Edouard HERRIOT maternelle et élémentaire
Jules VALLÈS maternelle et élémentaire	Victor HUGO maternelle et élémentaire
Jules VERNE maternelle et élémentaire	La PRADELLE maternelle
	Jules MICHELET maternelle et élémentaire
	Jean MOULIN maternelle et élémentaire
	Nestor PERRET maternelle et élémentaire
	Edgar QUINET maternelle et élémentaire
	Jean-Philippe RAMEAU maternelle
	George SAND maternelle et élémentaire
	Jean ZAY maternelle et élémentaire

### 1.1.2 Public concerné

La Ville de Clermont-Ferrand a accueilli, durant l'année scolaire 2013/2014, 9 144 élèves, dont 3 683 dans les écoles maternelles et 5 459 dans les écoles élémentaires.

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat)

Établissements	Publics	Privés	Total
Écoles maternelles	30	6	36
Écoles élémentaires	32	6	38
Établissements secondaires	-	-	

### 1.1.3 Mode d'inscription aux activités proposées

La Ville de Clermont-Ferrand fonctionne avec un dossier unique d'inscription « **tout' en 1** ». Pratique et simple d'utilisation, ce dossier « **tout' en 1** » permet de procéder à toutes les pré-inscriptions et inscriptions des enfants dans les temps d'accueil municipaux, tout en donnant les informations nécessaires. En un seul dossier et une seule démarche, la demande est enregistrée et transmise aux services compétents.

Pour aller plus loin et répondre davantage à des enjeux de modernisation (généralisation des modes de paiement dématérialisés), de simplification (une seule inscription quel que soit le temps d'activité) et de transparence (les mêmes modes de calcul), la Ville a complété son dispositif avec un guichet unique.

Il s'agit ainsi de réunir en un même lieu des personnels à même de traiter l'ensemble des informations qui permettent aux familles d'obtenir l'inscription, la tarification et la facturation des activités des enfants qui fréquentent les services périscolaires, extrascolaires et sportifs de Clermont-Ferrand. Ce guichet unique fonctionnera, prochainement, sur un mode déconcentré, afin d'être au plus près des habitants.

### 1.1.4 Modalités d'information des familles

La Ville de Clermont-Ferrand dispose d'un large panel d'outils d'information des familles :

- Annuellement, un dossier d'information et d'inscription est remis aux familles, dans le cartable des enfants. Il est disponible sur tous les sites municipaux (Hôtel de Ville, Mairie annexe, centres municipaux, équipements de proximité et groupes scolaires) ;
- Le site Internet de la Ville propose toutes les informations utiles aux familles. Elles sont relayées sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) sur lesquelles la Ville de Clermont-Ferrand occupe une place de *leader* national ;
- Un accueil téléphonique dédié est proposé au 04 73 42 32 33
- Un accueil physique est proposé :
  - Au guichet unique
  - Dans les restaurants scolaires
  - Les Maisons de quartier
  - Les centres socioculturel
- Les familles peuvent également obtenir toute information ou déposer une demande en adressant un courrier ou un courriel à Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, BP 60, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 ou [enfance@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:enfance@ville-clermont-ferrand.fr)

## 1.2 Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT

Ces activités décrites dans ce paragraphe correspond à ce qui sera mis en place dès la rentrée 2015.

### 1.2.1 L'École de la récré

En maternelle et en élémentaire, tous les jours de 7h30 à 8h45. Cette activité est déclarée en accueil collectif de mineurs.

C'est un temps d'éveil, durant lequel la participation à des activités individuelles ou collectives est laissée au choix de l'enfant.

### 1.2.2 Pause méridienne

En maternelle et en élémentaire, tous les jours, y compris le mercredi, de 11h45 à 13h45. Cette activité est déclarée en accueil collectif de mineurs.

Elle recouvre le temps du repas (30 minutes), ainsi que les activités de loisirs (1h30) qui a pour vocation de proposer des activités en autonomie pour les enfants, en leur proposant des espaces pour qu'ils puissent réaliser des activités douces (coin lecture aménagé, contes, relaxation,...), afin de tenir compte ainsi de leur rythme biologique.

La diététicienne et l'équipe technique élaborent les menus qui seront servis aux écoliers dans les restaurants scolaires de la Ville. Les repas sont préparés chaque matin à partir de produits frais et livrés chauds dans les différents restaurants. La Ville de Clermont-Ferrand garantit la qualité gustative, nutritionnelle, la sécurité alimentaire et le confort pour chacun des enfants.

### 1.2.3 Service municipal d'accueil postscolaire (SMAP)

En maternelle, tous les jours de 16h à 18h.

En élémentaire, tous les lundis, mardis et jeudis de 16h à 18h.

Le temps récréatif de 16h à 16h30. Ce temps de récréation permet à tous les élèves, maternelles et élémentaires, de prendre correctement leur goûter et de se détendre. Cette activité est déclarée en accueil collectif de mineurs.

Le temps d'étude surveillée de 16h30 à 17h15 (lundi, mardi et jeudi). Réservée aux élèves en élémentaire, l'étude surveillée est gratuite pour tous les enfants présents avant les activités ludo-éducatives. Elle est encadrée par du personnel qualifié ou des enseignants et permet à chaque enfant de bénéficier d'un temps pour faire ses devoirs.

Le temps d'activités ludo-éducatives (pour les élèves en maternelle, tous les jours de 16h30 à 18h ; pour les élèves en élémentaire, tous les lundis, mardis et jeudis de 17h15 à 18h). Cette activité est déclarée en accueil collectif de mineurs. Les enfants bénéficient d'ateliers de découverte ou d'un temps de loisirs encadré. Les thèmes et les contenus sont construits dans le cadre d'un dialogue avec les enfants.

### 1.2.4 Le Vendredi Découverte

En élémentaire, tous les vendredis, de 16h à 18h. Cette activité est déclarée en accueil collectif de mineurs.

Cette activité est au cœur du Projet éducatif de la Ville. Elle a pour objet, en tenant compte des âges des enfants, de favoriser l'ouverture sur le monde des enfants, à travers notamment des parcours culturels et sportifs et une affirmation des principes du développement durable.

Le projet pédagogique déployé sur chaque centre périscolaire prévoit une progression dans le contenu, à partir de cycles entre deux périodes de vacances, selon les thèmes définis par la Municipalité. Certaines activités peuvent se dérouler en dehors de l'école.

### 1.2.5 Les activités périscolaires du « Mercredi, c'est permis ! »

#### Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

En maternelle et en élémentaire, tous les mercredis de 13h45 à 18h. Cette activité est déclarée en accueil collectif de mineurs.

Dans la tradition de l'Éducation Populaire, la Ville propose aux enfants des centres de loisirs intégrés. Sous forme de jeux et de loisirs, les enfants renforcent leurs compétences de vie en groupe, découvrent de nouvelles activités et enrichissent leurs centres d'intérêt. Les activités, encadrées par des animateurs diplômés, sont diverses (culturelles, sportives, citoyennes, etc.), avec des déplacements en dehors du centre.

#### École Municipale des Sports (EMS)

En maternelle et en élémentaire, tous les mercredis de 14h à 16h. Cette action est organisée conformément au Code du sport.

Dans le cadre de la politique sportive municipale en direction des enfants, la Ville de Clermont-Ferrand propose une action en trois étapes :

- une pratique sportive organisée sur le temps scolaire qui s'attache à proposer aux enfants de découvrir une très large variété de disciplines et de modes de pratique ;

- un approfondissement plus spécialisé sur une discipline sportive, dans le cadre de l'Ecole municipale des sports ;
- un accompagnement vers les clubs, grâce au chèque « première licence » et au soutien des clubs sportives pour permettre l'accueil et la formation sportive des enfants.

L'EMS est donc une structure intermédiaire permettant aux enfants qui ont découvert un sport à l'école d'en approfondir la connaissance, avant de choisir une pratique au sein d'un club. Les activités sont encadrés par des éducateurs municipaux des activités physiques et sportives (ETAPS), accompagnés des des éducateurs sportifs qualifiés.

## 2 MÉTHODE ET OBJECTIFS

### 2.1 État des lieux

La Ville de Clermont-Ferrand a mis en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013/2014. Une demi-journée d'école a été ajoutée le mercredi matin et trois quarts d'heures ont été ainsi libérés par jour, qui ont été consacrés à l'allongement des activités périscolaires existantes. L'année 2014/2015 constitue une seconde étape et une progression du dispositif avec une augmentation de la fréquentation et la montée en charge de la qualification des encadrants. Le présent état des lieux vise les activités périscolaires à la fin de l'année 2014 avec notamment une augmentation de la fréquentation.

#### 2.1.1 Activités péri scolaires

	Jours - Horaires	Contenus	Fréquentation
ÉCOLE DE LA RÉCRÉ DU MATIN	Du lundi au vendredi de 7h30 à 8h45	C'est un temps d'accueil durant lequel la participation à des activités individuelles ou collectives est laissée au choix de l'enfant.	20% des enfants scolarisés. Soit environ 1800 enfants
LA PAUSE MERIDIENNE	Du lundi au vendredi de 11h45 à 13h45	Activités proposées respectant le rythme individuel et collectif des enfants.	45% des enfants scolarisés soit environ 4110 enfants
	Temps de restauration	L'apprentissage du goût, des saveurs et des règles de vie collective constitue l'objectif de ce temps.	
	1 séance / semaine	Initiations aux activités physiques et sportives sur les écoles élémentaires.	5 % des enfants scolarisés soit environ 400 enfants
SERVICE MUNICIPAL D'ACCUEIL POST SCOLAIRE	les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h00	C'est un accueil gratuit des élèves de maternelle et élémentaire : Temps d'études surveillées en élémentaire / Activités ludo-éducatives (ateliers d'initiation et de découverte) / Activités physiques et sportives encadrées par des associations sportives et sur 8 écoles par des étudiants UFR STAPS.	40% des enfants scolarisés fréquentent le SMAP de manière régulière. Soit environ 3660 enfants
MERCREDI C'EST PERMIS : Accueil de loisirs sans hébergement	De 13h30 à 18h00	L'accueil de loisirs sans hébergement constitue une offre intégrée de loisirs et d'éducation populaire, où se développent tant les apprentissages de la sociabilité que la découverte d'activités et la construction de nouveaux centres d'intérêt pour l'enfant.	Environ 1500 enfants. (15% environ) des enfants scolarisés.
MERCREDI C'EST PERMIS : École municipale des sports	De 14h00 à 16h00	Propositions de pratiques sportives aux enfants de 5 à 14 ans.	Environ 1300 enfants (environ 13%).

Activités proposées dans le cadre du SMAP:

Basket, Yoga, Tennis de table, Gymnastique, Chorégraphie, Rugby, Judo, Football, Handball, Lutte, Escrime, Volleyball, Boule Lyonnaise, Badminton, Boxe anglaise, Théâtre, Atelier cinéma, Arts plastiques, Danse, Expression corporelle, Cirque, Éveil musical, Sculpture, Origami, Dessin/illustration, Guitare, Magie, Ateliers scientifiques, Lire et faire lire, Ateliers langues.....

### 2.1.2 Activités extrascolaires

Type d'accueil	Jours - Horaires	Contenus	Encadrement	Fréquentation
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT	Période de vacances Du lundi au vendredi au 8H00 à 18H00	33 points d'accueil sur la ville et le Centre municipal de Theix (20mn de Clermont)  Projet pédagogiques et d'animation avec thèmes. Expérimentations projet « Activités Spontanées »	Directeurs et animateurs DAJL	700 enfants environ soit 8% des enfants scolarisés
SEJOURS VACANCES (A partir de 7 ans)	Vacances hiver  Vacances été	Séjour Ski à Super Besse. Séjour environnement à Theix Séjours mer sur Ker-Netra (Sables d'Olonne)	Directeurs et animateurs DAJL	32 enfants 8-12 ans sur le ski 24 enfants de 9-11ans sur l'environnement 232 enfants de 7 à 12 ans sur la mer
ATELIERS TECHNIQUES	Mercredi, samedi	Cirque, théâtre, Arts plastiques, BD, Modelage, Danse, Accompagnement scolaire, Écriture/conte, Ateliers scientifiques, éveil corporel, éveil musical...	Professionnels	500 enfants
CONSERVATOIRE musique	Soirs après l'école, mercredi après midi, samedi matin	Initiation et pratique d'instruments	65 professeurs du CCR	600 enfants
CONSERVATOIRE danse	Soirs après l'école, mercredi après midi, samedi matin	Initiation et pratique de la danse classique, jazz, danse contemporaine, hip hop, claquettes.	14 professeurs et encadrants	600 enfants
SORTIES SKI	Mercredi après midi et samedi	10 séances initiation au ski	Animateurs BAFA de la DAJL	40 enfants le mercredi 100 enfants le samedi
C'EST DIMANCHE !	D'octobre à avril de 14h30 à 17h.	Chaque dimanche, une activité sportive est proposée gratuitement.	Personnel de la ville DSP	70/80 enfants et jeunes par semaine.
ATELIERS DANS LES MUSEES	Vacances scolaires	Différents ateliers sont proposés dans les trois musées de la ville. ainsi qu'une animation transverse, « Triptik ».  Le MARQ propose le « Rendez-vous des arts », animations en direction des enfants de 2 à 11 ans.	Personnel des musées et artistes	130 enfants

Les différents tarifs sont calculés (hors séjours et ateliers dans les musées) sur la base d'un quotient familial et de manière dégressive.

### 2.1.3 Animations et événements ponctuels organisés par la ville vers les 3 – 11 ans

Tout au long de l'année, des événements accessibles aux enfants (en particulier les spectacles de rue) sont proposés sur la Ville. Une réflexion est actuellement menée afin de présenter une offre plus ciblée vers les 3-11 ans pendant l'été 2015.

Parmi ces événements, le cross de Noël propose aux élèves des écoles primaires une manifestation conviviale pour les élèves de cour élémentaire. Sable Show et les Contre-Plongées, chaque été, proposent aux enfants un programme d'animation et de culture. La Ville propose également une saison culturelle destinée au jeune public : Graine de Spectacle.

#### 2.1.4 Besoins répertoriés

La Ville de Clermont-Ferrand consacre, chaque année, trente millions d'euros en fonctionnement pour assurer les politiques autour de l'enfance, ce qui représente 15 % des dépenses municipales. Celles-ci sont organisées autour de cinq champs d'actions :

- Le fonctionnement des écoles primaires, publiques et privées : mise à disposition et entretien des locaux et du matériel pédagogique, crédits par élève de la Caisse des écoles ou versés directement à partir du Budget général, prise en charge des transports dans le cadre des activités scolaires, aide au départ en classes de découverte, forfaits communaux versés aux écoles privées ;
- Les actions mises en œuvre sur le temps scolaire : prévention et l'éducation à la santé, l'enseignement sportif, activités culturelles et interventions scientifiques ;
- Les services proposés sur le temps périscolaire : Ecole de la récré du matin, pause méridienne et service de restauration scolaire, Service municipal d'accueil périscolaire (SMAP), financement du soutien scolaire et de l'accompagnement à la scolarité, soutien aux associations liées à l'école, centres de loisirs du mercredi et Ecole municipale des sports (EMS) ;
- Les activités destinées aux enfants, en dehors de l'école : ateliers d'éducation populaire dans les structures de proximité, enseignement artistique (musique et danse) au Conservatoire Emmanuel Chabrier, politiques d'encouragement à la pratique sportive et programmations culturelles pour le jeune public ;
- Les prestations rendues durant les vacances : accueils de loisirs, séjours, ateliers de médiation culturelle dans les musées, événements ponctuels proposés aux enfants.

Ce panel d'activités, conforme à ce qui est attendu pour une grande ville, couvre l'ensemble des champs d'une politique complète en faveur de l'enfance.

#### 2.1.5 Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT

##### Méthode de concertation

La concertation s'est déroulée entre novembre 2014 et avril 2015 :

- La réunion d'un Comité partenarial ;
- L'information des Directeurs et des Conseils d'école de la démarche de concertation ;
- Deux séries de Conférences territoriales, en janvier 2015 et en mars 2015, auxquels participaient les professionnels et les parents d'élèves. Cette concertation a réuni plus de 1 500 participants. 79 % de personnes prêtes à renouveler l'expérience.
- Des ateliers spécifiques destinés aux agents municipaux des écoles et de l'animation. 120 agents de la Ville mis à contribution ont engagé une collaboration transversale sans précédent.
- Une concertation spécifique auprès des enfants, sur les différents temps scolaires et extrascolaires. 500 enfants se sont exprimés lors de l'opération « Parole d'enfants ».
- Une restitution finale lors de la Journée de l'enfance du 11 avril 2015. 500 personnes présentes.

##### Ressources matérielles et sociales

Outre les groupes scolaires, la Ville de Clermont-Ferrand dispose de centres dédiés aux enfants (l'Arbre aux enfants, le centre de Theix, le centre de Ker-Nétra et le Buron de Besse.

Par ailleurs, des actions en direction des enfants sont organisées sur l'ensemble des équipements municipaux :

- culturels ;
- socio-culturels ;
- sportifs.

Le réseau des Maisons de quartier qui maillent le territoire de la commune sont associés à la démarche éducative.

## Ressources humaines, compétences et savoir-faire

La Ville de Clermont-Ferrand emploie, sur les différents temps péri-scolaires et extra-scolaires, des personnels qualifiés :

- 15 animateurs territoriaux ;
- 47 responsables des accueils de loisirs, diplômés BPJEPS (ou équivalent) à temps plein ou en apprentissage BPJEPS à temps non complet ;
- environ 300 animateurs BAFA, stagiaire BAFA ou équivalent ;
- 137 ATSEM titulaires du CAP Petite enfance ;
- 170 agents de restauration.

Ces agents publics bénéficient de formations professionnelles obligatoires et facultatives régulières organisées par le Centre national de la fonction publique (CNFPT).

Par ailleurs, la Ville de Clermont-Ferrand a signé une convention avec l'Université Blaise Pascal pour permettre à des étudiants en sciences et techniques des activités sportives (STAPS) de proposer des activités sportives. Cet encadrement diversifie les activités des enfants. Il est intégré dans le cursus diplômant des étudiants.

### Tissu associatif

La Ville de Clermont-Ferrand bénéficie de l'intervention d'associations conventionnées pour la formation de son personnel et pour accompagner les équipes d'animations dans la mise en œuvre d'activités pédagogiques. Ces associations sont notamment des amicales laïques, des associations liées à l'école, des fédérations d'éducation populaire, des clubs sportifs, des associations culturelles, des associations intervenant dans le domaine du développement durable.

### L'implication des familles

Le Projet éducatif de la Ville prévoit comme un de ses objectifs opérationnels de renforcer les liens entre les services périscolaires et extra-scolaires et les parents d'élèves.

Ainsi les parents sont invités dans toutes les instances de concertation de la Ville sur ses politiques publiques de l'enfance, notamment le Comité partenarial et le Comité citoyen d'évaluation du Projet éducatif.

Par ailleurs, les parents sont invités, chaque année, à quatre reprises, dans les centres périscolaires.

### 2.1.6 Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

Trois défauts majeurs ressortent du diagnostic territorial de la Ville et de ses politiques publiques destinées aux enfants :

- Aucun socle commun ne met en cohérence les différents aspects des politiques de l'enfance. Les politiques ont chacune été développées selon des objectifs propres aux champs de compétence définis historiquement à la Ville. Dès lors, chaque politique est menée indépendamment, se plaçant même, sur certains temps, en situation de concurrence entre elles.
- Les activités sont socialement marquées et ne favorisent pas la mixité sociale. La Ville de Clermont-Ferrand est attachée à l'égal accès au service public qu'elle propose. Cependant, il existe une disparité territoriale. Les actions conduites par la Ville dans les temps péri et extra scolaires ont consisté de plus en plus à favoriser le rapprochement des enfants de leur lieu de résidence. Cette démarche, positive dans sa recherche de présence du plus grand nombre d'enfants, a eu également pour conséquence de les maintenir dans leur environnement et de ne pas favoriser les échanges.
- Les politiques menées ne sont pas évaluées, en vue de leur adaptation aux nouveaux besoins. Si chaque service proposé, pris individuellement, est plutôt bien organisé pour répondre aux objectifs qui lui sont assignés, en revanche, aucune interrogation régulière ne permet de vérifier que ces objectifs sont un moyen de répondre à la demande sociale. Cette exigence d'évaluation est d'autant plus forte que les services mis en œuvre sont d'un héritage ancien et ont évolué, chacun au fil du temps et des problèmes qui sont apparus.

### 2.1.7 Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires

La Municipalité a dégagé les cinq enjeux majeurs des politiques publiques de l'enfance :

- Assurer le bien-être des enfants ;
- Garantir la réussite scolaire et éducative ;
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'ouverture à l'autre ;
- Démocratiser l'accès à la culture et aux sports ;
- Rassembler la communauté éducative autour des besoins des enfants.

La concertation a permis de définir, pour ces cinq enjeux, vingt objectifs précis qui guideront les politiques municipales, dans les prochaines années. Ils permettront de dégager un programme de quatre-vingt-deux actions, laissant une place particulière aux demandes émanant des enfants eux-mêmes.

Les politiques de l'enfance sont transversales et participent à la réponse aux autres enjeux prioritaires fixés par la Municipalité. Ainsi une attention très particulière sera portée pour assurer une égalité réelle des chances pour les enfants, en tentant d'amoindrir les inégalités territoriales et en favorisant la mixité sociale et le renforcement des valeurs partagées et communes.

### Axe 1 : Le Bien-être de l'enfant est au cœur de la politique municipale en faveur de l'Enfance

Si, lors de la concertation, les participants-es ont plutôt mis en avant des qualités de l'action municipale (qualité de la restauration scolaire, importance des actions menées par les infirmières scolaires, amélioration de la qualité de l'encadrement, par exemple), il n'en ressort pas moins que les parents demandent des efforts supplémentaires pour améliorer encore la sécurité et le confort des enfants.

Le problème de la sur-sollicitation des enfants a été également souvent soulevé. En effet, la richesse des activités et des temps encadrés est une source importante de fatigue. Tout en reconnaissant la qualité des interventions, les participants-es et les enfants eux-mêmes ont demandé un temps de goûter plus long le soir, davantage de temps calmes à certains moments de la journée et également d'organiser des moments sans activité encadrée.

#### Objectifs opérationnels :

- Objectif 1.1 : Mieux équilibrer les temps de l'enfant
- Objectif 1.2 : Développer des temps calmes ou de libre choix des activités en s'adaptant à l'âge des enfants
- Objectif 1.3 : Réduire les sources de fatigue et de stress pour les enfants
- Objectif 1.4 : Renforcer les conditions d'hygiène, de sécurité et de protection des enfants
- Objectif 1.5 : Améliorer les conditions de prise des repas et du goûter

#### Résultats attendus :

- Le respect des rythmes chrono-biologiques des enfants :
  - Une pause de qualité pour faciliter la transition du temps scolaire au temps périscolaire ;
  - Des espaces permettant aux enfants d'effectuer des choix d'activité adaptée à ses besoins ;
  - Moins d'enfants fatigués ;
  - Une réduction de sur-sollicitation ;
  - Une spécialisation des moments de concentration pour les apprentissages ;
- Le bien-être des enfants dans les activités périscolaires et extrascolaires :
  - Moins de situations de stress pour les enfants
  - Des espaces dédiés pour l'accueil des enfants en fonction de leur âge, notamment pour l'accueil avant l'école ;
  - Moins de bruit sur les temps de repas ;
  - Plus de plaisir à déjeuner en collectivité ;
- Accompagnement des situations particulières :
  - Des enfants en souffrance mieux identifiés et mieux accompagnés ;
  - Des solutions pour conseiller les parents dont les enfants sont en difficultés ;
  - Des personnes ressources sur la santé, l'hygiène et la sécurité ;

- Plus de respect des lieux et de considération des personnels.

## Axe 2 : Garantir la réussite scolaire des enfants

La réussite doit être scolaire et éducative, individuelle et collective. Pour l'atteindre, il est nécessaire de veiller à l'égalité des chances et l'équité territoriale.

La réussite à l'école n'est possible que si l'enfant parvient à y trouver sa place, s'y rend avec plaisir, soit disposé à la curiosité et à l'apprentissage. Une attention particulière doit être portée aux élèves en difficulté et à l'appréhension, en maternelle, du savoir vivre dans le groupe. Certains services périscolaires accueillent des enfants qui sont encore en situation d'acquisition du français.

La Municipalité n'a pas vocation à se substituer au travail des enseignants. Toutefois, en lien avec l'école et l'équipe éducative, elle doit apporter, dans ces services, des règles de fonctionnement et des contenus pédagogiques adaptés aux besoins des enfants et aux enseignements qu'ils reçoivent.

### Objectifs opérationnels :

- Objectif 2.1 : Améliorer les conditions de mise en œuvre des études surveillées
- Objectif 2.2 : Contribuer à une bonne maîtrise de la langue française
- Objectif 2.3 : Mettre les parents au cœur de la réussite scolaire et éducative de leur enfant

### Résultats attendus :

- Des études surveillées efficaces :
  - Des conditions permettant la révision et le travail individuel ;
  - Des devoirs systématiquement effectués et des leçons relus ;
  - Des surveillants formés et efficaces ;
- Une acquisition de la langue française facilitée :
  - Une anticipation des problématiques pour la construction de propositions pédagogiques adaptées ;
  - Une information des parents sur les dispositifs et lieux existants pour faciliter l'apprentissage du français ;
- Une participation accrue des parents dans le parcours éducatif et scolaire de leur enfant :
  - Des liens pérennes entre les parents et la communauté éducative ;
  - Un partage autour des enjeux de l'apprentissage pour les enfants.

## Axe 3 : Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'ouverture à l'autre

Les services proposés aux enfants répondent à l'objectif d'apprendre la vie collective, le respect des droits et des devoirs de chacun, l'ouverture au monde, aux autres et à l'environnement, dans un dialogue respectueux. C'est une forme concrète de préparation à la citoyenneté. Pour cela, les enfants doivent être préparés à porter un regard critique, à exprimer respectueusement des opinions construites, à adopter des comportements adaptés à des valeurs.

Citoyens en apprentissage, les enfants doivent comprendre le modèle républicain, le contrat laïc de notre pays, la mixité sociale, l'égalité entre les filles et les garçons, plus globalement les égalités de droit et les dangers des discriminations.

Les événements de janvier 2015 montrent combien cet enjeu reste majeur. Les enfants sont capables de comprendre les événements, mais doivent être guidés pour mieux les analyser, tant dans leurs causes que dans leurs conséquences. La République doit affronter encore des contre-modèles d'exclusion, de communautarisation et d'opposition. La Municipalité souhaite donc, plus que jamais, encourager l'ouverture aux autres, les échanges, la reconnaissance de l'universalité dans les différences culturelles apparentes.

### Objectifs opérationnels :

- Objectif 3.1 : Faire des enfants des acteurs de leur quotidien à l'école
- Objectif 3.2 : Développer le sens critique, apprendre à débattre
- Objectif 3.3 : Favoriser le bien vivre ensemble et renforcer la mixité sociale
- Objectif 3.4 : Faire découvrir concrètement la citoyenneté

- Objectif 3.5 : Sensibiliser les enfants à la préservation de l'environnement
- Objectif 3.6 : Associer les parents à l'apprentissage de la citoyenneté et l'ouverture à l'autre
- Objectif 3.7 : Former les intervenants

#### Résultats attendus :

- Le partage des valeurs du socle Républicain :
  - La devise de la République comme motif d'un projet d'animation
  - Des actions citoyennes régulièrement organisées ;
  - L'intégration des enjeux du développement durable dans le projet pédagogique ;
- La transmission de la mémoire collective :
  - L'affirmation des éléments de l'Histoire comme cause du présent ;
  - Le respect des commémorations républicaines ;
  - L'utilisation des jeux traditionnels du monde ;
- L'autonomie des enfants :
  - Mise en place d'activités spontanées en lien avec le projet pédagogique ;
  - La solidarité et la bienveillance des enfants entre eux ;
  - Un accès aux nouvelles technologies facilité pour tous les enfants.

#### **Axe 4 : Démocratiser l'accès à la culture et aux activités sportives**

L'investissement ancien de la Ville dans la démocratisation des offres culturelles et sportives destinées aux enfants est reconnu comme de très grande qualité. Elle participe à l'ouverture des enfants sur le monde et à la réduction des inégalités culturelles préalables aux inégalités sociales. La Municipalité entend consacrer un effort supplémentaire sur la culture dont l'intégration aux activités scolaires et périscolaires est moins lisible et plus inégale.

Les acteurs culturels et sportifs ont réaffirmé le besoin de renforcer les passerelles, la nécessité d'innover et de développer les partenariats, la demande de construire davantage d'échanges, notamment avec les parents.

#### Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'accès à la culture et aux activités sportives
- Favoriser la découverte libre des activités
- Faciliter l'accès à la culture

#### Résultats attendus :

- Un parcours culturel pour chaque enfant clermontois :
  - Connaissance des différentes disciplines artistiques ;
  - Visite des équipements culturels municipaux ;
  - Participation des enfants aux événements culturels ;
- Un parcours sportif :
  - Découverte de la multiplicité des sports et des pratiques sportives ;
  - Encouragement et accompagnement des enfants vers la pratique amateur et l'encadrement par des clubs ;
  - Déconnecter la pratique sportive et la consommation de loisirs.

#### **Axe 5 : Rassembler la communauté éducative autour des besoins des enfants**

La Ville considère que la réussite conjointe des missions de l'Éducation nationale et des politiques municipales ne peut que s'appuyer sur une communauté éducative rassemblée avec les parents, les enseignants, les animateurs, les responsables de restauration scolaire, les ATSEM, les infirmières, les agents d'entretiens.

Les temps d'échange entre adultes et avec les enfants apparaissent comme essentiels.

### Objectifs opérationnels :

- Renforcer les liens entre les professionnels
- Renforcer les liens avec les parents

### Résultats attendus :

- La cohérence des projets autour de l'enfant :
  - Projet d'école ;
  - Projet pédagogique des centres ;
  - Projets associatifs, notamment d'accompagnement à la scolarité ;
- Des parents et des professionnels complémentaires dans l'éducation des enfants :
  - Les règles collectives comprises et acceptées par tous ;
  - Des parents mieux informés des activités des enfants ;
  - Des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité.

### 2.1.8 Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

La pertinence du Projet éducatif de la Ville passe par la capacité à traduire ses enjeux dans les autres outils de programmation disponibles, à savoir notamment le Contrat Enfance Jeunesse, le projet éducatif territorial, lié aux rythmes scolaires, mais également le Plan Local d'Urbanisme, le Contrat de Ville, le Dispositif de Réussite Éducative ou le Schéma directeur culturel de la Ville, par exemple.

Liste des contrats en cours

Projet éducatif local (PEL)	OUI	Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA)]	OUI
Contrat éducatif local (CEL)	OUI	projet territorial d'éducation artistique (PTEA)	NON
Contrat de ville	OUI	contrat « territoire lecture » (CTL)	OUI
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	OUI	enseignements artistiques spécialisés	NON
Contrat enfance jeunesse (CEJ)	OUI	Différents dispositifs de soutien à la parentalité	OUI
Autres : Dispositif Réussite Éducative (DRE) : OUI			

Pour chacun d'entre eux une séance de travail sera prévue dans le cadre de la mise en œuvre du PEV, afin de préciser comment ceux-ci concourent à leur niveau et compte tenu de leur objet, à la mise en œuvre de ce projet, dans une vision consolidée et durable de la Ville dans toutes ses dimensions humaines et urbaines.

## 3 ACTIONS ET PARTENAIRES DU PROJET

### 3.1 Organisation et activités

#### 3.1.1 Organisation et méthodologie

##### Direction de l'Enfance

La réforme des rythmes scolaires a fortement impactée l'organisation des directions municipales en charge des activités périscolaires et extra-scolaires. Elle a obligé des agents issus de cultures professionnelles différentes à travailler davantage ensemble, au profit des enfants.

Le PEV réinterroge la manière de penser mais également de conduire les politiques publiques. Priorité du mandat, la Municipalité souhaite confier à une direction de l'enfance unique et regroupée le soin de piloter et de mettre en œuvre les actions prévues par le projet, et au-delà, d'introduire des nouveaux modes de fabrication des politiques publiques en matière d'éducation.

La concertation autour du Projet éducatif de la Ville constitue une étape qualitative supérieure. Elle impose aux services municipaux de réfléchir en amont à la conception de méthodes systématisant la concertation non seulement avant la définition et l'exécution de politiques publiques, mais également tout au long de la conduite de celles-ci. Il s'agit de veiller à leur constante adaptation aux territoires et aux familles.

##### Un guichet unique pour simplifier les démarches des familles

La Municipalité a mis en place depuis la rentrée scolaire 2014-2015, un dossier d'inscription unique, le « Tout'en1 », qui simplifie les démarches administratives des familles et renforce la lisibilité du service public clermontois.

Pour aller plus loin et répondre davantage à des enjeux de modernisation (généralisation des modes de paiement dématérialisés), de simplification (une seule inscription quel que soit le temps d'activité) et de transparence (les mêmes modes de calcul), la Ville installera un guichet unique.

Il s'agit ainsi de réunir en un même lieu des personnels à même de traiter l'ensemble des informations qui permettent aux familles d'obtenir l'inscription, la tarification et la facturation des activités péri et extra scolaires des enfants qui fréquentent les services de l'éducation, de l'animation et des sports de la Ville de Clermont-Ferrand.

Ce Guichet unique devra pouvoir fonctionner sur un mode déconcentré, afin d'être au plus près des habitants.

##### Une action renforcée dans les quartiers prioritaires

Afin de répondre aux attentes exprimées dans le cadre de la concertation, une attention particulière sera portée auprès de l'Inspection Académique, partenaire clef du Projet éducatif. Cette nécessaire articulation entre l'Éducation Nationale et la Ville est particulièrement attendue dans les quartiers prioritaires. Les périmètres scolaires seront un outil majeur de mixité sociale contribuant au vivre ensemble.

D'autres partenaires comme la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales ou l'Agence Régionale de Santé pourront s'associer à la mise en œuvre des programmes d'action dans les écoles, notamment celles faisant l'objet d'un dispositif REP+.

La réorganisation de la nouvelle Direction de l'Enfance tiendra compte des enjeux de transversalité qu'exigent les questions d'égalité des chances et d'implication des familles. Elle mettra en place des personnels qui aux côtés du Directeur, auront vocation à développer des actions communes avec les autres services municipaux concernés par ces enjeux, notamment la Direction du développement social et urbain (DDSU) ; la Direction des services à la population (DSPTP) et de la tranquillité publique ; le Centre communal d'action sociale (CCAS).

##### La contribution des autres documents municipaux de pilotage pour une vision consolidé et durable

Cf. : 2.1.8 Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

##### Des actions innovantes

Afin de répondre à l'un des 5 enjeux qui est de démocratiser l'accès à la culture et aux sports pour tous quelque soit le lieu de scolarisation, la ville de Clermont-Ferrand s'est fixée 3 objectifs :

- Favoriser l'accès à la culture et aux activités sportives
- Favoriser la découverte libre des activités
- Faciliter l'accès à la culture

Dans le cadre du PEV, elle proposera, à chaque enfant, un « carnet de route ». Il doit permettre à l'enfant participant d'accéder à un nombre certain d'activités culturelles et sportives tout au long de sa scolarité primaire.

Ce carnet de route est l'outil qui accompagnera l'enfant sur ces 5 années de scolarité.

L'objectif est de s'assurer que chaque enfant de la ville ait pu s'initier aux différents champs que couvrent les activités culturelles et sportives.

Ce carnet de route comporte 7 catégories pour chaque activité culturelle et sportive.

Il doit permettre à l'enfant, au cours de sa scolarité, de s'initier à aux moins 2 activités appartenant à chacune de ses catégories.

De plus, ce carnet de route s'enrichit également d'une partie « découverte des différents équipements sportifs et culturels du territoire », tels que les médiathèques, les musées, les enceintes sportives, Le conservatoire, Salle de concert, ...

L'accès à ces sites peut être envisagé de différentes manières :

- visiter ces structures ;
- assister à des répétitions, des spectacles ;
- rencontrer des professionnels ;
- se produire.

### 3.1.2 Les activités proposées dans le cadre du PEDT

#### Les Accueils de Loisirs Périscolaires

La Ville de Clermont-Ferrand développe une politique active et pluriannuelle de montée en charge des qualifications. Elle a procédé notamment au recrutement d'apprentis et de contrats de professionnalisation.

La Ville de Clermont-Ferrand déclare en accueil collectif de mineurs l'ensemble de ses temps de loisirs à l'exception de l'Ecole municipale des sports (qui est régit par le Code du sport) et les études surveillées (qui ne peuvent pas être déclarées mais qui respectent des taux d'encadrement identiques à ceux pratiqués en accueil de loisirs périscolaire).

#### Les activités proposées

	Jours - Horaires	Contenus	Encadrement	Fréquentation
ÉCOLE DE LA RÉCRÉ DU MATIN	Du lundi au vendredi de 7h30 à 8h45	C'est un temps d'accueil durant lequel la participation à des activités individuelles ou collectives est laissée au choix de l'enfant.	Dirigé par 47 Responsables des accueils de loisirs.  Encadrement assuré par un adjoint BAFD, des ATSEM (CAP Petite enfance) et des agents de restauration.  Taux d'encadrement périscolaire Maternelle : 1/10 Élémentaire : 1/14	20% des enfants scolarisés.

	Jours - Horaires	Contenus	Encadrement	Fréquentation
LA PAUSE MERIDIENNE	Du lundi au vendredi de 11h45 à 13h45	<p>Activités proposées respectant le rythme individuel et collectif des enfants.</p> <p>Activités libres, temps calmes pour les enfants qui le souhaitent, ateliers divers.</p>	<p>Dirigé par 47 Responsables des accueils de loisirs.</p> <p>L'encadrement est assuré les équipes d'animateurs, les ATSEM (CAP Petite enfance) et les agents de restauration.</p> <p>Taux d'encadrement périscolaire dérogatoire Maternelle : 1/14 Élémentaire : 1/18</p>	45% des enfants scolarisés.
	Temps de restauration	L'apprentissage du goût, des saveurs et des règles de vie collective constitue l'objectif de ce temps.	Encadrement principalement agents de restauration et les animateurs.	
	1 séance / semaine	Initiations aux activités physiques et sportives sur les écoles élémentaires.	ETAPS (Usep)	400 enfants
SMAP (Service Municipal d'Accueil Péri scolaire)	<p>les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h00 en maternelle.</p> <p>les lundis, mardis et jeudis de 16h00 à 18h00 en élémentaire.</p>	<p>C'est un accueil des élèves de maternelle et élémentaire.</p> <p>- Temps d'études surveillées en élémentaire.</p> <p>- Activités ludo-éducatives (ateliers d'initiation et de découverte).</p> <p>- Activités physiques et sportives encadrées par des associations sportives et sur 8 écoles par des étudiants UFR STAPS.</p>	<p>Dirigé par 47 Responsables des accueils de loisirs.</p> <p>Encadré par des animateurs.</p> <p>Les ateliers sont proposés par des associations, intervenants extérieurs et animateurs.</p> <p>Taux d'encadrement périscolaire dérogatoire Maternelle : 1/14 Élémentaire : 1/18</p>	40% des enfants scolarisés fréquentent le SMAP de manière régulière.

	Jours - Horaires	Contenus	Encadrement	Fréquentation
VENDREDI DECOUVERTE	Les vendredis de 16h à 18h	C'est un temps proposé aux enfants des écoles élémentaires durant lequel ils bénéficient d'ateliers de découverte pour comprendre le monde qui les entoure	Dirigé par 47 Responsables des accueils de loisirs.  Encadré par des animateurs.  Les ateliers sont proposés par des associations, intervenants extérieurs et animateurs.  Taux d'encadrement périscolaire dérogatoire Maternelle : 1/14 Élémentaire : 1/18	40% des enfants scolarisés fréquentent les « vendredis découverte » de manière régulière.
MERCREDI C'EST PERMIS. Accueil de loisirs sans hébergement	De 13h30 à 18h00	L'accueil de loisirs sans hébergement constitue une offre intégrée de loisirs et d'éducation populaire, où se développent tant les apprentissages de la sociabilité que la découverte d'activités et la construction de nouveaux centres d'intérêt pour l'enfant.	Dirigé par 47 Responsables des accueils de loisirs.  Encadré par des animateurs.  Taux d'encadrement périscolaire Maternelle : 1/10 Élémentaire : 1/14	Environ 1500 enfants. (15% environ des enfants scolarisés).
MERCREDI C'EST PERMIS. École municipale des sports	De 14h00 à 16h00	Propositions de pratiques sportives aux enfants de 5 à 14 ans.	ETAPS et une cinquantaine de vacataires.  Encadrement prévu par le Code du sport	Environ 1300 enfants.

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement ?

Oui, le Projet pédagogique, rédigé par les Responsables de l'Accueil de Loisirs, est un outil dont les fondements sont la base du Projet Éducatif de la Ville (PEV).

De plus, il s'articule autour du projet de territoire défini par les équipes municipales en charge du développement social urbain et autour du projet de l'école.

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires

Oui, les activités extrascolaires sont animées par les mêmes équipes d'animation et leur projet pédagogique s'inscrit en continuité des objectifs fixés par la Municipalité sur le temps périscolaire.

Articulation éventuelle avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire

Non, aucune action n'est prévue dans ce sens pour l'instant.

## 3.2 Partenaires du projet

### 3.2.1 Partenaires institutionnels

- Direction départementale de la cohésion sociale ;
- Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand ;
- Direction académique et Direction des services départementaux de l'éducation nationale ;
- Université Blaise Pascal (UFR Staps, ESPE)
- Caisse l'allocations familiales du Puy-de-Dôme ;
- Conseil Général du Puy-de-Dôme (Protection maternelle et infantile, Aide sociale à l'enfance) ;
- Agence régionale de santé ;
- Clermont Communauté (médiathèques du réseau de lecture, ambassadeurs du tri) ;
- École supérieur d'art de Clermont Métropole.

### 3.2.2 Partenaires associatifs

- Associations liées à l'école (PEP, USEP, FOL, FAL, etc.) ;
- Amicales laïques ;
- Fédération des associations d'éducation populaire (CEMEA, UFCV, Francas, etc.) ;
- Associations culturelles (Lee Voirien, Cinéma Le Rio, etc.) ;
- Ludothèque de Saint-Jacques ;
- Clubs sportifs (Volant des Dômes, Clermont Basket, Stade Clermontois Basket Auvergne, Association Sportive de Montferrand, CUC, etc.).

### 3.2.3 Autres partenaires

Tous les services municipaux, notamment la Direction du Développement Social et Urbain, la Direction de l'animation et de la vie associative, la Direction des Services à la Population et de la Tranquillité Publique, le Centre communal d'action sociale, la Direction de la culture, le Conservatoire Emmanuel Chabrier, la Mission Environnement, énergie et écologie urbaine, la Direction de l'eau et de l'assainissement, etc.

### 3.2.4 Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT

La Direction de l'Enfance a en charge la mise en œuvre du Projet éducatif de la Ville et l'organisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires des enfants. Elle coordonne l'ensemble des activités en relation avec les autres directions de la Ville. Elle recrute les directeurs des ALSH concernés, les animateurs et les intervenants sur ces activités.

### 3.2.5 Desserrement du temps d'encadrement prévu par le décret du 2 août 2013

La Ville de Clermont-Ferrand sollicite l'application du desserrement du taux d'encadrement prévu par le décret du 02 août 2013.

## 4 PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION

### 4.1 Structure de pilotage

Le pilotage des politiques municipales est assuré par le Maire et ses adjoints, conformément aux délibérations du Conseil municipal. Pour piloter ses politiques, la Municipalité s'appuie sur des instances consultatives : un Comité partenarial et un Comité citoyen d'évaluation.

#### 4.1.1 Comité partenarial

Le Comité partenarial a en charge de conseiller la Municipalité dans le pilotage du son Projet éducatif. Il est composé :

Des élus municipaux ;

- Les Collectivités territoriales : Région, Département, Agglomération ;
- Les services de l'Etat : Préfecture, Rectorat, Inspection académique, Direction régionale de la jeunesse et des sports, Direction départementale de la cohésion social, Direction régionale de la culture, Agence régionale de santé ;
- La Caisse d'allocations familiales et l'UDAF ;
- Les associations d'éducation populaire et les associations liées à l'école ;
- Les fédérations représentant les parents d'élèves ;
- Des agents municipaux ;
- Des représentants des enfants.

#### 4.1.2 Direction du Projet

Le portage politique du projet est assuré par Cécile AUDET, Adjointe au Maire chargée de l'éducation, de l'enfance et de la petite enfance.

La direction du projet est assurée par Boris SOLODKI, Directeur de l'enfance :

- Adresse : Hôtel de Ville – 10 rue Philippe Marcombe – BP 60 – 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 ;
- Téléphone : 04 73 42 63 74 ;
- Adresse électronique : [bsolodki@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:bsolodki@ville-clermont-ferrand.fr).

#### 4.1.3 Chef de projet

Le pilotage du projet est assuré par le Chargé de mission auprès du Directeur de l'enfance, pour la mise en œuvre du chapitre 2 du Projet éducatif de la Ville :

- Adresse : Hôtel de Ville – 10 rue Philippe Marcombe – BP 60 – 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 ;
- Recrutement en cours.

### 4.2 Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet

#### 4.2.1 Une évaluation tout au long du projet

La concertation, élément clé dans la phase de construction du PEV, doit se poursuivre, dans son esprit, lors de mise en opérationnalité du projet.

Aussi, une évaluation tout au long du projet est mise en place :

- Non seulement pour mesurer l'efficacité de la mise en œuvre des actions par les services municipaux ;
- Mais également pour l'efficience des moyens déployés par rapport aux effets constatés ;

- Et surtout l'opportunité des objectifs par rapport aux évolutions des besoins.

Une définition méthodologique précise sera nécessaire pour fixer des outils transparents de mesure et d'évaluation.

Ce travail est prévu avec des universitaires, dans le cadre d'un partenariat avec Madame le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand.

#### 4.2.2 Un Comité citoyen d'évaluation

A travers cette démarche d'évaluation, la Municipalité a fait le choix d'expérimenter une démarche participative, transparente, innovante et démocratique. Pour cela, elle a choisi de confier la mission d'évaluation à un Comité citoyen d'évaluation, indépendant.

Ce Comité sera conduit par un universitaire et sera composé de citoyens. Il pourra recueillir les éléments nécessaires auprès des services municipaux, des associations et des enfants eux-mêmes.

#### 4.2.3 Un rapport annuel d'évaluation

Le Comité citoyen d'évaluation établira un rapport annuel qui sera présenté en Conseil municipal.

Ce rapport étudiera l'ensemble des aspects des politiques menées et pourra aboutir sur des propositions d'avenant au PEV, afin de prendre en compte des réalités nouvelles ou des éléments mal anticipés.

Le choix des indicateurs est prévu dans le cadre d'un travail universitaire.

Fait à Clermont-Ferrand, le

**Olivier Bianchi,**

Maire de Clermont-Ferrand,  
Président de Clermont-  
Communauté,

**Martine MANCEAU,**

Présidente du Conseil  
d'administration de la Caisse  
d'allocations familiales

**Marie-Danièle CAMPION,**

Recteur d'Académie,  
Chancelier des Universités